UPSADI
UNION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ À DOMICILE INDÉPENDANTS

MEMO

Administration de la Santé : qui fait quoi ?

MIN. ECONOMIE FIN.

Elabore le PLFSS

DSS
Direction de la Sécurité Sociale

assure la tutelle de l'ensemble des organismes de Sécurité sociale, régule les dépenses, définit et pilote les finances sociales et prépare les LFSS

CNAM ET AUTRES REGIMES

CEPS
Comité Eco des produits de santé

est chargé de proposer les tarifs de remboursement des produits et prestations de l'article L. 165-1 du CSS et, le cas échéant leur prix

MIN. DE LA SANTE

DGOS
Dir. Gen. De l'offre de soins

Promeut une approche globale, décloisonnée, équilibrée de l'offre des soins, définit la réponse sanitaire la plus adaptée aux besoins de prise en charge, notamment en identifiant les complémentarités et en encourageant la coordination des acteurs, travaille à renforcer la performance, la qualité et la sécurité de l'offre de soins

DGS
Dir. Générale de la Santé

propose les objectifs et les priorités de la politique de santé publique, fixe le cadre législatif et réglementaire, élabore les plans de santé publique ainsi que les programmes nationaux de santé et en assure la mise en œuvre.

HAS
Haute autorité de santé

CNEDIMTS

commission de la HAS qui examine toute question relative à l'évaluation en vue de leur remboursement par l'assurance maladie et au bon usage des dispositifs médicaux

PRESTATAIRES DE SANTE A DOMICILE

ANSM
Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Garantit l'accès et la sécurité des produits de santé en France, tout au long de leur cycle de vie.

DGAS
Dir. Générale des Aff. Sociales

ARS
Agences régionales de santé

pilotage de la politique de santé publique et la régulation de l'offre de santé en région

IGAS
Insp. Générale des Aff. Sociales

réalise des missions de contrôle, d'audit et d'évaluation, conseille les pouvoirs publics et apporte son concours à la conception et à la conduite de réformes.

MIN. DU TRAVAIL

MIN. FONCTION PUB.